

Amendement 11**Harald Vilimsky**

au nom du groupe ENF

Rapport**A8-0057/2019****Jørn Dohrmann**

Protection des animaux pendant le transport, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union (2018/2110(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 44***Proposition de résolution**Amendement*

44. remarque que, du fait de diverses exigences et de l'évolution des conditions du marché et des décisions politiques, les petits abattoirs ne sont plus viables sur le plan économique, ce qui a entraîné une diminution globale de leur nombre; **prie instamment la Commission et les** autorités locales des États membres de soutenir et de favoriser, le cas échéant, la possibilité d'abattoirs locaux ou mobiles et d'installations de transformation de la viande économiquement dans les États membres afin que les animaux soient abattus **aussi près que possible** de leur lieu d'élevage, ce qui favorise également le maintien l'emploi en zones rurales; **invite le Conseil et la Commission** à élaborer une stratégie de transition vers un modèle plus régional pour la production de bétail au sein duquel les animaux sont nés, engrainés et abattus dans la même région, dans la mesure du possible et compte tenu des disparités géographiques, au lieu d'être transportés sur des distances extrêmement longues;

44. remarque que, du fait de diverses exigences et de l'évolution des conditions du marché et des décisions politiques, les petits abattoirs ne sont plus viables sur le plan économique, ce qui a entraîné une diminution globale de leur nombre; **demande aux** autorités locales des États membres de soutenir et de favoriser, le cas échéant, la possibilité d'abattoirs locaux ou mobiles et d'installations de transformation de la viande économiquement dans les États membres afin que les animaux soient abattus **dans l'abattoir géographiquement le plus proche** de leur lieu d'élevage, ce qui favorise également le maintien l'emploi en zones rurales; **souligne, à cet égard, que pour le bien-être des animaux, le temps de transport ne doit pas dépasser huit heures au total; invite les États membres** à élaborer une stratégie de transition vers un modèle plus régional pour la production de bétail au sein duquel les animaux sont nés, engrainés et abattus dans la même région, dans la mesure du possible et compte tenu des disparités géographiques, au lieu d'être transportés sur des distances extrêmement longues;

Or. en

Amendement 12
Harald Vilimsky
au nom du groupe ENF

Rapport
Jørn Dohrmann

A8-0057/2019

Protection des animaux pendant le transport, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union
(2018/2110(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution

78. est préoccupé par les informations persistantes faisant état de problèmes en matière de transport et de bien-être animal dans certains pays tiers; observe que, dans certains pays tiers qui importent des animaux depuis l'Union, l'abattage entraîne des souffrances aiguës et prolongées et viole régulièrement les normes internationales relatives au bien-être lors de l'abattage établies par l'OIE; reconnaît que la demande des pays tiers porte souvent sur des animaux vivants, mais appelle la Commission et les États membres à favoriser une transition vers le transport de viande ou de carcasses, plutôt que d'animaux vivants, à destination des pays tiers, ainsi que le transport de sperme ou d'embryons plutôt que d'animaux reproducteurs;

Amendement

78. est préoccupé par les informations persistantes faisant état de problèmes en matière de transport et de bien-être animal dans certains pays tiers; observe que, dans certains pays tiers qui importent des animaux depuis l'Union, l'abattage entraîne des souffrances aiguës et prolongées et viole régulièrement les normes internationales relatives au bien-être lors de l'abattage établies par l'OIE; reconnaît que la demande des pays tiers porte souvent sur des animaux vivants, mais appelle la Commission et les États membres à favoriser une transition vers le transport de viande ou de carcasses, plutôt que d'animaux vivants, à destination des pays tiers, ainsi que le transport de sperme ou d'embryons plutôt que d'animaux reproducteurs; ***demande aux États membres d'envisager l'interdiction du transport d'animaux vivants vers des pays tiers et de garantir que le transport des animaux a lieu dans des conditions dignes; invite les autorités compétentes des États membres à veiller à ce que des vétérinaires officiels soient présents aux points de sortie de l'Union, notamment entre la Bulgarie et la Turquie, afin de garantir que les normes en matière de bien-être des animaux sont respectées, notamment pour ce qui est des périodes***

*d'alimentation, d'abreuvement et de
repos;*

Or. en